

Résultat d'un vote des administrateurs du CDG43

INSTANCES MÉDICALES

Désignation des représentants des collectivités et établissements publics affiliés au conseil médical départemental

Les représentants des collectivités et établissements au conseil d'administration du centre de gestion,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié notamment par le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseil médicaux dans la fonction publique territoriale,

Après avoir procédé à un vote, à l'unanimité des suffrages exprimés, désignent comme suit les représentants des collectivités et établissements publics affiliés appelés à siéger à la formation plénière du conseil médical départemental :

Titulaires	Suppléants
Annie Bouchet Maire de Borne	Rémi Barbe Maire de Cussac-sur-Loire
	Roselyne Beyssac Maire de Chomelix
Raymond Abrial Maire de Saint-Pierre-Eynac	Adrienne Wierzba Conseillère municipale de St-Germain Laprade
	Raymonde Vidil Adjointe au Maire de Polignac

Cette composition est effective à compter du 1^{er} mai 2022



Fait à Espaly-Saint-Marcel,
le 21 avril 2022

Le Président,
Michel CHAPUIS